

<http://www.snetap-fsu.fr/Observations-du-SNETAP-FSU-sur-le.html>



Observations du SNETAP-FSU sur le rapport du CESER sur « Les formations aux métiers de la mer »

- Les Dossiers - Enseignement maritime -
Date de mise en ligne : mardi 15 septembre 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

En préalable, nous souhaitons rendre hommage à ce rapport dont nous soulignons la pertinence du diagnostic et la rigueur de la démarche prospective.

Sur le premier point en effet la question de la définition du périmètre des métiers est capitale et doit impacter et nourrir profondément les réflexions en matière d'actions prospectives sur l'offre de formation du niveau V au niveau II.

Le rapport fait bien état de toute une économie maritime émergente autour de l'environnement dans son sens le plus large : gestion des fonds et des parcs marins, construction de parcs hydroliens offshore, protection du littoral, tourisme, plaisance, gestion et protection de la faune et de la flore marine, recherche...

Contrairement à ce que nous croyons lire au travers de ce rapport, cette nouvelle économie émergente ne doit pas être pensée seulement en termes d'offre prospective de formation de niveau II ou I.

Dans la perspective évidente du développement de cette économie, notre région aura besoin de techniciens qualifiés de niveau II et III dans tous ces domaines.

Or, à notre regret et malgré nos interventions répétées auprès de la Direction des Affaires Maritimes et de l'Inspection Générale de l'Enseignement Maritime à Paris, l'offre de formation aujourd'hui dans l'enseignement secondaire et supérieur maritime (notamment les premiers [BTSM](#)) intègre très insuffisamment ces données prospectives.

L'enseignement maritime secondaire reste centré autour de ses pôles historiques (pêche, commerce, mécanique navale et cultures marines) et il ne s'ouvre que timidement à la plaisance avec la création de deux options plaisance dans le Bac Pro (options ouvertes dans les seuls lycées maritimes de Sete et de La Rochelle).

Lors des négociations en 2009 sur la rénovation du baccalauréat professionnel en 3 ans, le SNETAP-FSU avait plaidé non seulement pour que l'ensemble des cursus de formation soit repensé dans sa totalité du niveau V au niveau II (avec la création de BTSM), mais aussi mis en avant la nécessité d'une plus grande diversification de l'offre de formation, notamment en l'ouvrant sur cette nouvelle économie maritime liée à l'environnement.

Nous n'avons hélas pas été entendus à cette époque.

Toujours sur la question de l'offre de formation et notamment de la création des premières classes de BTSM MASEN et PGEM à la rentrée 2014, nous tenons à rappeler que l'implantation de ces classes sur le littoral français a répondu davantage à des critères politiques qu'à une réelle réflexion autour des besoins des territoires mais aussi des capacités techniques des établissements (notamment les investissements faits par les conseils régionaux pour les simulateurs (pont et mécanique navale).

Il est tout de même assez curieux que la Bretagne n'ait pas obtenu de classe de [BTS](#) PGEM malgré la demande des professionnels et alors que la pêche bretonne représente plus de la moitié de l'activité au niveau national...

Rappelons d'ailleurs qu'historiquement c'est le comité des pêcheurs du Guilvinec qui a été le premier à revendiquer la création d'un BTS Pêche, et ce dès le début des années 2000 !

Enfin, rappelons que l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la Pêche fait apparaître dans son rapport sur l'année 2012 une relative stabilité de l'emploi et du nombre de marins pêcheurs.

Or, un marin pêcheur engendre 4 emplois à terre (Robert Bouguenon dans le Webzine et Co d'août 2014).

Sur la question de l'articulation entre enseignement secondaire et enseignement supérieur maritime ([ENSM](#) et BTS), la création des premières classes de BTSM MASEN et PGEM répondait à ce que nous défendions depuis longtemps. La FSU s'est fortement investie dans les groupes de travail et de réflexion sur ces premiers BTS de l'enseignement maritime.

À notre regret hélas, et probablement sous l'influence de l'ENSM qui craignait de perdre une partie de ses prérogatives en matière de certifications et de délivrances de brevets, ces premiers BTS ne délivrent aucun brevet de navigation et les premiers étudiants inscrits dans ces classes de BTS s'interrogent avec inquiétude sur les passerelles existantes entre le BTS et l'entrée en 3^e année de l'ENSM.

La réforme de la filière B à l'ENSM avait justement pour objectif de formaliser et de clarifier ces passerelles.

À ce jour, il ne semble pas que cette clarification ait été officiellement formalisée, or il y a urgence à le faire.

Enfin, sur la question de l'attractivité des métiers, et en particulier d'une meilleure identification et connaissance des métiers liés à la mer, la Direction des Affaires Maritimes a fait des efforts ces dernières années.

Si nous jugeons ces efforts méritoires, ils restent insuffisants à nos yeux. Il appartient en particulier à la Direction Inter Régionale de la Mer ([DIRM NAMO](#)) de s'investir davantage dans le champ éducatif et de construire des outils de communication (site web, plaquette d'information sur les métiers, offre de formation secondaire et supérieure...) performants et adaptés aux réalités économiques et culturelles de notre région.

Lors des négociations sur la rénovation de la voie professionnelle en 2009, le SNETAP avait proposé que soient créées dans les lycées maritimes des classes de 4^e et 3^e année de collège avec un module spécifique de découverte et de connaissance des métiers de la mer.

Notre idée n'avait pas été retenue, mais nous pensons qu'elle a toujours toute sa pertinence.

Elle permettrait bien en amont du lycée de mieux identifier les métiers liés à la mer, et en particulier les métiers émergents, et surtout d'avoir une meilleure lisibilité en termes de parcours de formation du niveau V aux niveaux III et II.

Une simple convention entre la DIRM NAMO et le rectorat suffirait à créer ces classes.

Toujours sur cette question de la lisibilité et de l'attractivité, nous nous étonnons d'ailleurs que la Direction des Affaires Maritimes et l'Inspection Générale de l'Enseignement Maritime aient fait le choix de ne pas inscrire les classes de mise à niveau (classes MAN, dont une à Paimpol) et de BTSM dans le processus admission-post-bac. Cette décision, que nous déplorons, nous paraît incohérente au regard des enjeux cruciaux de formation et ne va en tout cas pas du tout dans le sens de ce que préconise le rapport du CESER.

En conclusion, la FSU estime que l'enseignement maritime secondaire et supérieur doit faire aujourd'hui le pari de la diversification, de la richesse, du développement des énergies renouvelables et de la protection de l'environnement. À l'instar de ce qu'a su faire l'enseignement agricole dans les années 80 en s'ouvrant sur les métiers du laboratoire, de l'environnement, de la maîtrise de l'eau, de la gestion des espaces naturels, des services en milieu rural, de

l'aménagement paysager... l'enseignement maritime français, et breton en particulier, doit s'ouvrir aux réalités économiques, sociales et culturelles de notre temps, répondre aux besoins et émergents des territoires et des populations sans craindre de perdre son identité historique.

Pour le SNETAP-FSU

Andre BLANCHARD Ronan BOEZENNEC